



# **RAPPORT D'ACTIVITE 2025**

## **EANM LA CHARMILLE**

Etablissement d'Accueil Non Médicalisé

## **EMA-PADH**

Equipe Mobile d'Appui pour Personnes Agées Dépendantes  
Handicapées

23 rue de Vincourt  
95280 JOUY LE MOUTIER  
Tél. : 01.30.17.31.82

## I – INTRODUCTION ET CONTEXTE GENERAL

### 1. 2025 au niveau de l'association HEVEA : Une nouvelle organisation des ESSMS en lien avec la transformation de l'offre

Le secteur médico-social est engagé dans une profonde transformation depuis plusieurs années. A l'origine de ces changements voulus par les pouvoirs publics pour les personnes en situation de handicap : le rapport « Zéro sans solution » de Denis Piveteau en 2014. Ce rapport propose un changement de paradigme : passer d'une logique de places disponibles à une logique de parcours personnalisé et construire des solutions même en cas de complexité. Peu après, la démarche « Réponse accompagnée pour tous » est consacrée par la loi du 26 janvier 2016 de modernisation du système de santé qui introduit notamment l'obligation de coopération entre institutions. Les principes fondamentaux du futur paysage du médico-social sont dès lors posés :

- Droit à une solution pour toute personne en situation de handicap ;
- Un parcours individualisé, construit à partir des aspirations et besoins de chaque personne ;
- Une coopération renforcée entre acteurs spécialisés et du droit commun ;
- Un plan d'accompagnement global pour la personne en situation de handicap qui permet d'organiser une réponse coordonnée et de mobiliser plusieurs dispositifs simultanément.

A partir de 2020, les Communautés 360 se développent dans chaque département avec pour objectif principal de garantir une réponse immédiate, de proximité et sans rupture à toute personne en difficulté liée au handicap. Elles s'inscrivent dans la dynamique de la Réponse accompagnée pour tous.

5 ans plus tard, les pouvoirs publics ont enclenché la dynamique de transformation avec des principes clés de la transformation de l'offre :

- Principes organisationnels :
  - o La territorialisation, c'est-à-dire une structuration de chaque département en zones d'intervention par parcours (ZIPa), sans zones blanches ni chevauchements ;
  - o 4 parcours différents identifiés selon la nature du handicap : parcours « Troubles du neurodéveloppement » ; parcours « Difficultés psychologiques avec troubles du comportement » ; parcours « Handicap moteur et polyhandicap » ; parcours « Troubles sensoriels » avec une offre spécifique pour les Handicaps rares ;
  - o Le passage en plateforme, « porte d'entrée » sur son territoire ; la plateforme garantit un accueil inconditionnel, propose une palette d'offre complète, en coopération étroite avec l'ensemble des acteurs territoriaux auxquels elle apporte un appui ressource.
- Principes vis-à-vis des personnes en situation de handicap :
  - o L'autodétermination qui est autant un levier de la transformation de l'offre qu'un objectif ;
  - o L'accompagnement personnalisé ;
  - o L'inconditionnalité de l'accueil.

Le cadre de la transformation de l'offre médico-sociale est maintenant clair, la mise en œuvre est une question de temps.

Côté HEVEA, notre choix a été fait dès 2024 : même si cette transformation de l'offre ne concerne pas a priori les ESSMS de la protection de l'enfance qui représentent 50% des capacités d'accueil au sein de notre association, cette nouvelle philosophie d'organisation du paysage médico-social nous a semblé néanmoins extrêmement pertinente. En effet, peu importe le secteur d'intervention, protection de l'enfance ou handicap, l'avènement des plateformes signifie avant tout la fin du travail « en silo » et la coopération entre acteurs. Et c'est cette vision en laquelle nos ESSMS ont immédiatement adhéré. La raison de cette adhésion ? tout simplement le fait que la coopération transversale entre ESSMS était déjà en partie une réalité au regard du public à double vulnérabilité que nous accompagnons, nécessitant une expertise croisée Protection de l'enfance et Handicap.

Dès 2024, les ESSMS d'HEVEA ont donc repensé leur organisation à la lumière de cette transformation de l'offre au niveau national et de notre volonté de mutualiser les expertises pour un meilleur accompagnement des enfants / adolescents et adultes, en lien également avec le principe d'inconditionnalité de l'accueil que nous prônons dans notre projet associatif et nos projets d'établissement, et enfin en lien avec notre volonté d'éviter les ruptures de parcours.

C'est donc, animés par une volonté de fluidifier les parcours des personnes accompagnées et de prendre en compte les multi vulnérabilités, que nous avons posé une organisation des ESSMS HEVEA en pôles / plateformes début 2025. Nous n'avons pas souhaité mettre en exergue la dichotomie Protection de l'enfance / Handicap à travers cette organisation en 2 pôles / plateformes : la notion d'âge nous a paru bien plus pertinente.

En effet, être un enfant pris en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance ou être une personne (enfant ou adulte) en situation de handicap n'est pas un statut social en soi. En revanche être mineur ou être majeur ouvre des droits et des accès à des dispositifs du droit commun ou du milieu spécialisé bien différents. C'est la raison pour laquelle nous avons choisi de structurer nos ESSMS en 2 pôles / plateformes basés sur l'âge :

- Pôle / plateforme « Enfants, adolescents et jeunes majeurs » regroupant les ESSMS protection de l'enfance et handicap ;
- Pôle / plateforme « Jeunes adultes, adultes et personnes vieillissantes » regroupant les ESSMS handicap et personnes âgées.

Chaque pôle / plateforme s'est organisé en « secteurs d'expertise », avec une direction unique pour chaque secteur regroupant plusieurs établissements, services et dispositifs requérant des connaissances, compétences, formations, modalités d'accompagnement, partenariats... communs. Les secteurs d'expertise travaillent transversalement ensemble en s'inspirant du modèle des plateformes et des dispositifs intégrés.

En avril 2025, après avoir présenté le principe à la Délégation Départementale de l'ARS et au Conseil Départemental du Val d'Oise, nous avons mis en œuvre notre nouvelle organisation en 2 pôles / plateformes :

**Le pôle / plateforme « enfants, adolescents » constitué de 3 secteurs d'expertise regroupant chacun les établissements, services et dispositifs suivants :**

✓ Secteur protection de l'enfance avec hébergement :

- Maison d'Enfants à Caractère Social (MECS) Le Galilée
- Maison d'Enfants à Caractère Social (MECS) Demain
- Centre Parental HEVEA

✓ Secteur protection de l'enfance en milieu ouvert :

- Service d'Action Educative en Milieu Ouvert (AEMO)
- Service de Prévention Spécialisée.

✓ Secteur aidants :

- 2 Plateformes d'Accompagnement et de Répit (PFR) pour les aidants de personnes en situation de handicap, très majoritairement enfants.

**Le pôle / plateforme « jeunes adultes et adultes » constitué de 3 secteurs d'expertise regroupant chacun les établissements, services et dispositifs suivants :**

✓ Secteur autisme :

- Etablissement d'Accueil Médicalisé (EAM) l'Olivaie
- Etablissement d'Accueil Médicalisé (EAM) La Garenne du Val
- Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés (SAMSAH)
- Pôle de Compétences et de Prestations Externalisées (PCPE)
- Equipe Mobile d'Appui pour Adultes Autistes en situation complexe (EMA-TSA)
- Unité Résidentielle pour Adultes avec Troubles du Spectre Autistique (UR-TSA)

✓ Secteur emploi :

- Etablissement et Service d'Accompagnement par le Travail (ESAT)
- 2 Centres d'Adaptation à la Vie et au Travail (CAVT)
- Dispositif Emploi Accompagné (DEA).

✓ Secteur vie sociale et inclusion :

- Etablissement d'Accueil Non Médicalisé (EANM) la Saulaie
- Etablissement d'Accueil Non Médicalisé (EANM) la Charmille
- Equipe Mobile d'Accompagnement pour Personnes Agées Dépendantes en situation de Handicap (EMA-PADH)
- 3 Services d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS)
- 3 Habitats Inclusifs.

Naturellement le chemin reste encore long pour que notre organisation puisse être qualifiée de plateformes. Cependant avec quasiment 1 an de recul, nous mesurons 2 évolutions importantes :

- Au sein d'un même secteur, l'impulsion donnée par une même équipe de direction permet de penser davantage en termes de parcours qu'en termes de place ;
- Rechercher les expertises auprès des collègues d'un autre secteur devient peu à peu la règle, grâce à une meilleure interconnaissance du panel d'offres d'accompagnement que proposent les différents secteurs d'HEVEA.

2026 et les années suivantes verront la consolidation de cette organisation qui évoluera avec la transformation de l'offre impulsée par les pouvoirs publics, devenant une réalité sur notre territoire.

## **2. 2025 au niveau de l'EANM LA CHARMILLE et de l'EMA-PADH : contexte général**

L'EANM La Charmille est un établissement d'accueil non médicalisé accompagnant des adultes en situation de handicap, inscrit dans une logique de parcours et d'inclusion.

Sa capacité autorisée au 31 décembre 2025 est la suivante :

- 28 places en foyer d'hébergement
- 32 places en foyer de vie
- 30 places au sein du dispositif EMA-PADH (Équipe Mobile d'Appui – Personnes Âgées Dépendantes Handicapées)

L'établissement s'inscrit dans une démarche d'accompagnement individualisé, favorisant l'autonomie, l'inclusion sociale, la qualité de vie des personnes accueillies et le respect du projet de vie des personnes accompagnées.

### **Faits marquants de l'année 2025**

L'année 2025 a été marquée par plusieurs évolutions importantes :

- En 2025, s'est poursuivie au sein des ESMS d'HEVEA, la démarche de transformation de l'offre commencée en 2023/2024, offrant un panel plus large de modes d'accompagnement.  
Pour bon nombre de personnes jusqu'alors accompagnées au sein de l'EANM la Charmille, le développement des habitats inclusifs et de l'EMA-PADH leur a permis de s'engager dans de nouveaux projets de vie, en adéquation avec leurs aspirations. Ces projets avaient été préparés depuis des années avec les personnes concernées et correspondaient à leurs choix de vie  
Leur départ de la Charmille a de fait permis à de nouvelles personnes, en attente de places et donc de solutions, d'intégrer l'établissement et de bénéficier de l'accompagnement souhaité afin de mettre en place leurs nouveaux projets de vie.

- Réécriture en 2025 du nouveau Projet d'Etablissement
- Fin 2025, l'EMA-PADH, qui était jusqu'alors un dispositif expérimental, a montré son efficacité et sa pertinence et est devenu un dispositif pérenne dans le Val d'Oise.
- Un changement de direction intervenu au second semestre 2025, a marqué une phase de transition institutionnelle :  
Dans le cadre de la réorganisation d'HEVEA en deux pôles, pôle enfants et pôle adultes, et en secteurs d'expertise, la Charmille et l'EMA-PADH ont intégré le secteur « Vie sociale et Inclusion », constitué de l'EANM la Saulaie, l'EANM la Charmille, l'EMA-PADH, les trois SAVS et des trois dispositifs d'Habitats Inclusifs d'HEVEA.  
Jusqu'alors deux directrices se partageaient ce périmètre : l'une a pris sa retraite en août 2025 et l'autre a pris la direction du pôle Adultes en septembre 2025.  
Ce secteur devant désormais être dirigé par une Direction de secteur et par une directrice adjointe, des recrutements de direction de secteur et de direction adjointe a été opérés mi-2025. La Directrice Adjointe a pris ses nouvelles fonctions en novembre et le poste de Direction de secteur est resté vacant en attente de l'arrivée d'une nouvelle Directrice début 2026.

Ce changement de direction a constitué un nouveau tournant pour l'établissement, déstabilisant un peu les professionnels, sans pour autant qu'il n'y ait d'impact dans la qualité de l'accompagnement des personnes accueillies.

2026 devra donc être une année de stabilisation et de redynamisation de la Charmille, au sein du secteur « Vie sociale et Inclusion ».

Ce rapport d'activité va présenter en premier lieu l'EANM la Charmille et ensuite l'EMA-PADH.

## **EANM la Charmille**

L'établissement d'accueil non médicalisé (EANM) LA CHARMILLE est un lieu de vie accueillant des personnes adultes en situation de handicap (déficience intellectuelle et/ou troubles psychiques), et propose deux types d'accompagnement, en fonction de la situation personnelle et des projets de vie de chacun :

- Au foyer d'hébergement de 28 places sont accompagnées majoritairement des personnes en situation de travail, en CITL (Centre d'Initiation au Travail et aux Loisirs), en CAVT (Centre d'Adaptation à la Vie et au Travail), en ESAT ou engagés dans des parcours d'insertion en milieu ordinaire.
- Au Foyer de vie de 32 places sont accompagnées des personnes ayant besoin d'un soutien plus soutenu dans les actes de la vie quotidienne. Actuellement, la majorité des personnes accueillies au foyer de vie sont des retraitées d'ESAT, donc avançant en âge, mais qui n'ont pas besoin de la présence d'un personnel médical au quotidien.

L'établissement est constitué de 4 unités de vie, présentant des espaces collectifs nécessaires à la socialisation, ainsi que 60 studios individuels permettant à chacun de bénéficier d'un espace privatif. Il est ouvert 365 jours par an.

L'EANM LA CHARMILLE est un lieu de vie agréable, convivial, où chacun peut se sentir chez soi tout en bénéficiant de la présence du groupe et d'un accompagnement éducatif adapté sur tous les aspects de la vie quotidienne (levers - soirées – repas – week-end - vacances – prévention et accompagnement à la santé - Renforcement des compétences liées à la vie quotidienne – autonomisation dans les déplacements – socialisation – Activités artistiques, sensorielles, sportives - Travail sur le maintien des acquis et le bien-être).

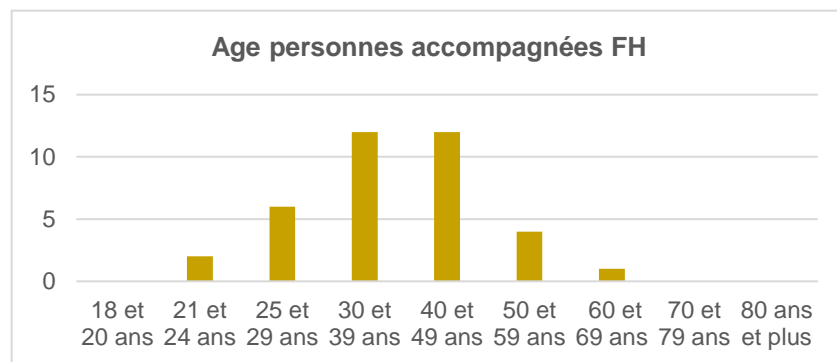
C'est un lieu de vie, d'épanouissement et de socialisation, où chacun doit pouvoir se sentir « chez lui » et vivre le plus normalement possible.

Une attention particulière est portée à la qualité de vie, au rythme et à l'expression de leurs choix de chacun.

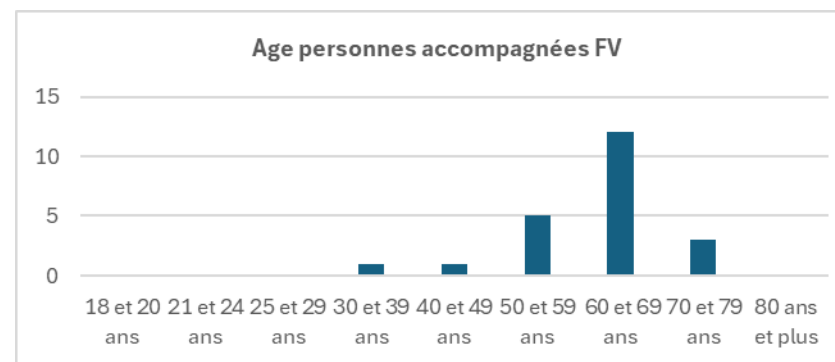
Les équipes ont à cœur de s'inscrire dans la démarche d'autodétermination des personnes accueillies.

## II – DONNEES GENERALES ET PROFIL DES PERSONNES ACCOMPAGNEES

### Age des personnes accompagnées au 31/12/2025



**Moyenne d'âge FH : 38 ans**



**Moyenne d'âge FV : 61 ans**

### Entrées / sorties

#### Entrées du 01/01/2025 au 31/12/2025

Structure précédente	Effectif
ASE	1
Autre EANM	3
SAVS	1

### Sorties du 01/01/2025 au 31/12/2025

Motif	Effectif	Durée d'accompagnement
Départ en EHPAD	1	26 ans
Décédé	1	50 ans
Vers un SAVS	1	6 ans
Vers un autre EANM HEVEA	1	10 ans
Vers un autre EANM hors 95	1	5 ans

5 personnes sont parties en 2025 de la Charmille, deux vers un autre EANM ; un vers un SAVS ; une autre personne a intégré en 2025 un EHPAH, accompagnée par l'EMA-PADH et une personne est décédée de maladie à l'âge de 74 ans.

Et 5 nouvelles personnes ont intégré la Charmille, globalement beaucoup plus jeunes que celles qui ont quitté l'établissement.

Il est important de noter que sont accompagnées fin 2025 à la Charmille 37 personnes avec orientation FH et 22 personnes avec orientation FV, alors que l'agrément est de 28 places FH et 32 places FV.

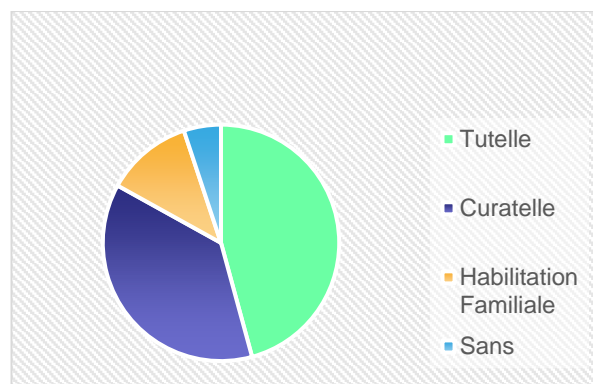
Cette différence est due au fait qu'il est nécessaire de constamment s'adapter aux besoins :

- Des personnes déjà parties en EHPAD ont été remplacées ces deux dernières années par des personnes assez jeunes avec orientation Foyer de vie. C'est pourquoi on ne parle plus de places MAPHA réservées à des retraités ESAT, mais bien de places Foyer de vie.
- Des personnes parties dans d'autres établissements ou services ou vers de l'habitat inclusif ont également été partiellement remplacées par des personnes avec orientation Foyer de vie, mais également par des jeunes avec orientation FH, issues de l'ASE ou du Foyer la Saulaie (en apprentissage au travail via des CITVS ou stages en ESAT), ou de SAVS, car trop immatures et vulnérables. Il convient certes de respecter les agréments, mais aussi parfois tenir compte de certaines urgences.
- Il est aussi important de noter que 7 personnes, âgées entre 40 et 60 ans, encore en situation de travail en ESAT et vivant à la Charmille, ne travaillent plus que très partiellement en ESAT, en raison de leur fatigabilité et de soucis de santé accrus. Des demandes de réorientation en FV sont en cours pour ces résidents du Foyer, ce qui pourrait assez rapidement modifier la répartition des places, avec 30 personnes FH et 29 personnes FV, ce qui s'approcherait beaucoup plus de l'agrément et permettrait d'éviter des pénalités financières.
- Enfin, il est à noter que 13 personnes ont de plus de 60 ans et bénéficient d'une attention particulière, tant au niveau du maintien de leur autonomie et de leur motricité que du suivi de leur santé globale.

Quelques-unes de ces personnes seraient susceptibles d'intégrer un EHPAD, en raison de leur perte d'autonomie marquée :

- Pour l'une d'entre elles, la famille s'y oppose fermement, malgré les risques avérés de fugue en raison de sa désorientation. Un système de sécurité à la porte d'entrée du bâtiment a été mis en place afin de limiter ce risque.
- Pour d'autres, leur entrée en EHPAD n'a pas pu être acceptée en raison de leurs troubles psychiques pour lesquels très peu d'EHPAD sont adaptés. Un travail de partenariat est en cours avec deux EHPAD, afin de trouver des solutions d'accompagnement de qualité pour des personnes vieillissantes avec troubles psychiques.
- Quant aux derniers, l'un d'eux attend impatiemment son passage à la retraite en 2026 pour intégrer l'EHPAD et rejoindre ceux qui y vivent déjà ; et les autres se sentent encore parfaitement bien à la Charmille et n'envisageront peut-être l'EHPAD que plus tard.

### Protection juridique



Près de 95% des personnes accompagnées bénéficient d'une protection juridique, majoritairement sous forme de tutelle ou curatelle, essentiellement exercée par des associations tutélaires ou aussi par des proches, avec lesquels une collaboration étroite est assurée. Les représentants légaux sont systématiquement conviés lors des projets personnalisés ou de certaines rencontres festives, reçoivent les comptes rendus des CVS et peuvent rencontrer les équipes et la Direction lorsqu'ils en font la demande.

## EMA-PADH

Le dispositif EMA-PADH (**Équipe Mobile d'Appui – Personnes Âgées Dépendantes Handicapées**) poursuit sa montée en charge et s'affirme comme un acteur clé du territoire.

L'équipe mobile d'appui pour personnes âgées dépendantes handicapées (EMA-PADH) est un dispositif expérimental de 30 places dont l'objectif est de permettre aux personnes en situation de handicap vieillissantes, dont la dépendance et le besoin en médicalisation ne sont plus compatibles avec l'accompagnement par un établissement ou le service à domicile ou le maintien à domicile, une intégration réussie au sein d'un EHPAD partenaire partageant les valeurs de HEVEA et disposant de places d'aide sociale.

Ce dispositif s'adresse à des personnes accueillies en établissement médico-social médicalisé ou non (EAM / EANM), accompagnées à leur domicile par un service médicalisé ou non (SAMSAH / SAVS) ou à des personnes vieillissantes ayant une reconnaissance MDPH, vivant en famille ou à leur domicile sans accompagnement.

L'accompagnement par l'EMA-PADH s'inscrit dans la démarche d'autodétermination et se décompose en 3 phases :

- « **Journées rencontre et ateliers partagés inclusifs** » : cette étape permet à la personne de faire connaissance avec l'EHPAD, les résidents et les professionnels. Elle se met en place bien en amont de l'éventuelle admission, grâce à l'organisation de demi-journées en immersion à l'EHPAD accompagné par un professionnel de l'EMA-PADH. La famille est invitée à y participer ponctuellement.
- « **Court séjour** » : Si le bilan de la phase précédente est positif, un séjour en immersion jour et nuit peut être mis en place. Le retour au sein de l'établissement ou au domicile est garanti, cette phase étant une période de découverte à l'issue de laquelle un bilan est réalisé. Pendant cette période, l'équipe de l'EMA-PADH poursuit son accompagnement sur le versant de la vie sociale (visites, activités, sorties régulières) et assure le lien entre les proches, l'établissement d'origine et la personne concernée.
- « **Accueil en résidence** » : Enfin, une installation définitive à l'EHPAD peut être décidée si toutes les parties sont d'accord. L'EMA-PADH poursuit alors son accompagnement autour de la participation sociale, autant de temps que la personne le souhaitera.

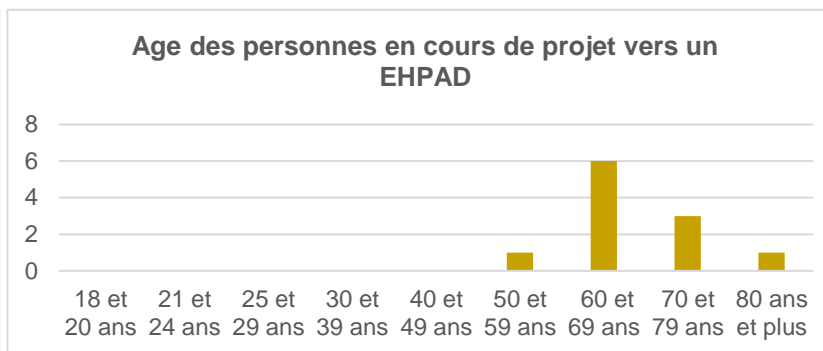
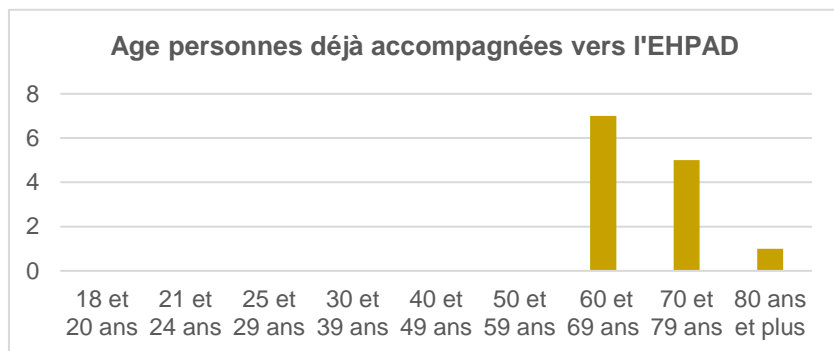
### Objectifs :

- Soutenir les parcours des personnes âgées en situation de handicap
- Apporter un appui aux structures médico-sociales et sanitaires (EHPAD, domicile, autres établissements)
- Prévenir les ruptures de parcours et les hospitalisations évitables
- Favoriser l'adaptation des accompagnements au vieillissement et à la dépendance

### Bilan :

- Montée en charge progressive du dispositif
- Interventions diversifiées (évaluation, conseil, appui aux équipes, coordination)
- Renforcement des liens avec les EHPAD
- Accompagnement de situations nécessitant une expertise croisée handicap / vieillissement

## Age des personnes accompagnées au 31/12/2025



## Entrées / sorties

### Entrées du 01/01/2025 au 31/12/2025

Structure précédente	Effectif
Famille	2
La Saulaie	1
L'Oliveaie	1
La Charmille	1

### Sorties du 01/01/2025 au 31/12/2025

Motif	Effectif	Durée d'accompagnement
Retour en famille	1	4 mois
Décès	1	15 jours

## **Mesures de protection :**

100% des personnes accompagnées par l'EMA-PADH ont un régime de protection de type tutelle.

L'entrée en EHPAD se fait systématiquement avec l'accord de la personne concernée, son représentant légal et ses proches.

Cette collaboration est essentielle pour personnaliser l'accompagnement, garantissant que les besoins, les attentes, et les intérêts de la personne accompagnée sont pleinement pris en compte.

L'analyse de ces tableaux permet de mettre en lumière la nécessité d'accompagner le vieillissement des personnes en situation de handicap.

Fin 2025, 13 personnes avaient déjà intégré un EHPAD et étaient accompagnées par l'EMA – PADH ; et 11 autres étaient en phase d'accompagnement dans un projet d'entrée en EHPAD.

A celles-là s'ajoute une vingtaine de personnes de plus de 60 ans, uniquement au sein des structures d'HEVEA, pour lesquelles une attention particulière est assurée, tant au niveau de leur capacité d'autonomie, de leur motricité et du suivi de leur santé globale et pour lesquelles un projet d'entrée en EHPAD sera à penser d'ici quelques années.

Il est à noter deux sorties d'EHPAD :

- L'une deux semaines après l'arrivée de la personne, pour cause de maladie sévère, antérieure à son entrée en EHPAD
- L'autre à l'initiative de ses proches, extrêmement inquiets au regard du coût mensuel en EHPAD. En effet, la famille s'étant aperçue que l'aide sociale serait en partie récupérée sur l'héritage de la personne à son décès, elle a préféré reprendre à son domicile son parent. Il s'avère que cette personne s'était parfaitement intégrée à l'EHPAD et s'y sentait parfaitement bien. Elle n'a pas pu s'opposer à la décision de sa famille, bien que cette dernière ait pu longuement échanger sur la situation avec la Directrice de la Charmille

## **Points saillants en 2025**

En septembre 2025, l'une des professionnelles de l'EMA-PADH ayant réussi la formation CAFERUIS, a déménagé en Vendée, quittant de fait le service.

Une nouvelle dynamique s'est instaurée avec un nouveau professionnel.

De nouvelles entrées en EHPAD ont été effectuées, toujours avec des résultats plus que satisfaisants pour les personnes accompagnées.

Parallèlement, quelques demandes d'entrée en EHPAD pour des personnes avec troubles psychiques ont été refusées.

En effet, très peu d'EHPAD pensent avoir la capacité d'accompagner ce type de public, sans que cela ne perturbe les personnes qu'ils accompagnent, ni que cela mette en difficultés les professionnels.

Cette situation pose souci car nombre de personnes avec troubles psychiques sont vieillissantes et en perte d'autonomie. Trouver des solutions rapidement va être nécessaire.

Notre EHPAD partenaire a décidé de s'inscrire dans un projet de réhabilitation d'un bâti annexe à l'EHPAD, afin d'envisager ce type d'accompagnement.

L'équipe EMA-PADH l'accompagne dans ce projet et prévoit aussi d'élargir son partenariat avec d'autres EHPAD, au regard de la demande grandissante d'accompagnement vers des EHPAD.

En 2025, l'EMA-PADH accompagnait 24 personnes alors que l'agrément est de 30 places.

Ce maintien en sous-activité était volontaire car le service étant expérimental, il convenait de voir si le nombre de places pensé au départ était pertinent au regard du nombre de professionnels présents dans l'équipe.

Il est vite apparu que 2 professionnels pour 30 personnes accompagnées était insuffisant

Fin 2025, le Conseil Départemental a acté la pertinence de ce service, a accordé un poste éducatif supplémentaire, et a décidé de le pérenniser. Une montée en charge intégrale va donc pouvoir se réaliser en 2026.

Ce dispositif confirme donc sa place essentielle dans l'accompagnement des transitions liées à l'avancée en âge des personnes en situation de handicap, en facilitant la continuité et la qualité des parcours et en contribuant au décloisonnement des secteurs.

### III – PROJET D'ETABLISSEMENT

Le projet d'établissement a été retravaillé en 2025 avec la participation des professionnels de l'établissement, des personnes accompagnées, des représentants du CVS (familles et administrateurs) et des partenaires.

L'animation des réunions de travail et la rédaction du projet ont été assurées par la Directrice Qualité d'HEVEA.

Voici les principaux axes d'amélioration du nouveau projet d'établissement :

- **Garantir une organisation institutionnelle cohérente :**
  - Garantir à chaque personne un accompagnement lisible et sans rupture, de l'admission à la sortie
  - Harmoniser les pratiques autour de l'autodétermination et la co-construction des projets de vie
  - Mettre en place des temps réguliers de co-évaluation des projets personnalisés avec les personnes et leurs proches
  - Formaliser et diffuser des outils et des procédures claires (admission, projet personnalisé, sortie)
  - Développer et mieux maîtriser les outils numériques partagés (IMAGO, Via trajectoire)
  - Renforcer la coopération avec les partenaires de santé, médico-sociaux et sociaux.
  - Développer les partenariats avec de nouveaux EHPAD
  
- **Renforcer la participation et le pouvoir d'agir des personnes :**
  - Garantir l'accès effectif à l'information, aux droits fondamentaux et aux mécanismes de représentation
  - Accompagner les personnes dans l'apprentissage des codes sociaux, administratifs et citoyens
  - Prévenir les situations d'exclusion numérique

- Renforcer la citoyenneté des personnes en valorisant leurs engagements et leurs réussites
  - Créer des supports accessibles (livret d'accueil, affiches, documents en FALC...)
  - Organiser des séances d'information régulière sur les droits, le fonctionnement du CVS
  - Créer des partenariats avec des associations locale pour favoriser l'inclusion dans des activités citoyennes et culturelles
  - Organiser des initiations au numérique (utilisation d'internet...)
  - Encourager la participation à des projets collectifs
- **Favoriser le bien-être et la santé :**
    - Promouvoir la prévention à la santé
    - Adapter l'accompagnement aux évolutions liées à l'âge et à la santé
    - Sécuriser le circuit du médicament
    - Organiser des ateliers sur la nutrition, la santé mentale et la prévention des risques
    - Créer des dispositifs modulables pour maintenir la qualité de vie
    - Evaluer l'autonomie des personnes

## **IV – ACCOMPAGNEMENTS ET ACTIONS SIGNIFICATIVES**

### **Aménagement de l'Établissement :**

Jusqu'en avril, les SAVS la Hêtraie et ETAP APPART mobilisaient chacun une grande pièce au rez- de chaussée de la Charmille. Leur départ de la Charmille et leur installation à CERGY a permis de repenser l'utilisation de ces espaces.

- L'une des pièces a été transformée en salle de peinture / arts plastiques, beaucoup plus facilement accessible à tous et plus lumineuse, puisque cette activité était jusqu'alors réalisée en rez-de-jardin de la Charmille. Cette pièce dédiée aux arts plastiques est maintenant beaucoup plus utilisée qu'auparavant.
- L'autre pièce, également très grande, va être aménagée pour devenir l'espace sport et bien – être de la Charmille. En effet, jusqu'à présent, avait été mobilisée une petite pièce de l'étage pour y installer l'espace dédié au kinésithérapeute libéral qui intervient plusieurs fois dans la semaine sur site. Cette pièce était aussi utilisée pour le soin des mains (massage, pose de vernis...)  
Toutes ces installations, ainsi que d'autres matériels sportifs seront disposés dans la nouvelle grande pièce du rez-de-chaussée, avec accès à la cour intérieure si besoin.
- Toutes les circulations (couloirs) ont été repeintes
- Un système de sécurisation avec badge, à la porte principale de l'établissement, a été installé. Le but est d'assurer la sécurité de certaines personnes vieillissantes, qui ne peuvent plus sortir seules à l'extérieur, sans se mettre en danger.

Il ne s'agit pas de limiter la libre circulation des habitants de la résidence, mais juste d'assurer la sécurité de quelques-uns d'entre eux, pour lesquels cet axe est noté dans leur projet de vie. Les autres habitants possèdent un badge et peuvent aller et venir à leur guise.

- Des nouveaux meubles ont été achetés et installés dans les salles à manger des résidences, rendant ces espaces plus modernes et plus conviviaux.
- Un système WIFI a également été rendu accessible à tous les habitants, leur permettant de joindre plus facilement leurs proches, par téléphone ou en visio, ainsi qu'avoir accès à internet comme ils le souhaitent.

### **Accompagnements spécifiques :**

- Au Foyer d'hébergement, sont accompagnées des personnes en situation de travail, présentant des profils et des projets très différents :
  - Certaines, essentiellement jeunes, travaillent à temps plein et se préparent à une vie en milieu diffus, avec accompagnement en SAVS ou en habitat inclusif
  - D'autres, plus âgées, ou avec des soucis de santé grandissant, ne travaillent plus qu'à temps partiel, voire très partiels et sont donc très présents au Foyer en journée, alors que la présence éducative y est réduite.
  - Cela implique donc une organisation constamment repensée, afin de répondre aux besoins et à la sécurité de tous.
- Au Foyer de vie, cohabitent des retraités ESAT vieillissants et des personnes beaucoup plus jeunes, avec des rythmes de vie et des projets bien différents.

Cette diversité de public nécessite également pour les professionnels de constamment s'adapter, et de proposer une grande diversité d'activités et de sorties, parfois individuelles, parfois collectives, afin de répondre aux aspirations de chacun.

### **Accompagnements proposés par les professionnels :**

- Accompagnement à la gestion du quotidien
- Santé, hygiène
- Soutien relationnel
- Démarches auprès des organismes (tutelle – banque – mairie...)
- Dorénavant important travail administratif lié à l'élaboration des dossiers de protection juridique, ouverture des comptes bancaires, gestion de conflits familiaux...
- Rendez – vous médicaux
- Gestion du temps libre (loisirs – vacances)

- Activités intégrées au milieu local : clubs de sport, bibliothèque, cinéma, fêtes locales...
- Activités spécifiques : cours de théâtre, piscine, fête de la Charmille....
- Sorties nombreuses et variées
- Activités sportives :
  - Activité « Marche » avec deux groupes de niveaux différents et présentant des besoins différents : pour certains, il s'agit simplement d'une activité – plaisir, permettant en autres d'évacuer le stress ; pour d'autres, il s'agit d'une activité de sensibilisation à la nécessité d'avoir une activité physique (souci de surpoids important, de diabète...). Bien sûr, cette activité est volontaire et se déroule dans une ambiance chaleureuse et conviviale.
  - Randonnées à vélo
  - Piscine
  - Basket

**Accompagnements assurés par des partenaires extérieurs** : théâtre, arts plastiques, moderne jazz, zumba, gym douce, ferme de Pontoise

### **Accompagnements à la santé :**

Le suivi médical des personnes accueillies fait partie intégrante de l'accompagnement proposé par l'établissement, bien que la structure ne soit pas médicalisée et ne dispose que d'un mi-temps infirmier.

En 2025, 923 rendez-vous médicaux avec accompagnement éducatif ou infirmier ont été réalisés, pour un total de 972h de travail.

A ce temps utilisé pour les accompagnements médicaux se rajoutent la mise à jour régulière des ordonnances, les commandes de médicaments auprès de la pharmacie qui les prépare, la vérification hebdomadaire des piluliers reçus, la gestion et la préparation des rendez-vous médicaux, le maintien et la création de liens avec les partenaires du soin, la coordination sur le plan sanitaire avec les équipes de la Charmille, les soins au quotidien, l'implémentation dans le logiciel imago des informations médicales, la mise à jour des fiches d'urgence

Cette liste est loin d'être exhaustive.

De façon générale, l'accompagnement médical dans un EANM est extrêmement lourd. Au-delà de la déficience et des troubles psychiques, s'ajoutent pour bon nombre de personnes accompagnées des soucis cardiaques, neurologiques sévères, de l'épilepsie, du diabète, des soucis oculaires, auditifs, digestifs ainsi que de nombreuses maladies rares et dégénératives. Au suivi de ces problèmes de fond s'associent bien évidemment les suivis préventifs (dentaires, gynécologiques...) ainsi que tous les accompagnements pour les états fébriles classiques (grippe, angine, gastro...). Tout cela entraîne un suivi indispensable et très lourd, qui est essentiellement assuré par les équipes éducatives, supervisées sur ce sujet par l'infirmier à mi-temps.

Depuis 2023, une AMP de la Charmille a été affectée auprès de l'infirmier à mi-temps, pour l'accompagner dans la prise en charge médicale des résidents. Elle coordonne les rendez-vous médicaux, la commande et la réception des médicaments, la gestion des soins du quotidien et assure des accompagnements médicaux plus sensibles (spécialistes, rendez-vous dans les grands hôpitaux parisiens...).

## V – QUALITE D'ACCOMPAGNEMENT

### ▪ Événements Porteurs de Risque : Intégration dans la Culture de l'Établissement

Au cours de l'année, s'est poursuivie l'appropriation / l'utilisation de l'outil EPR (Événements Porteurs de Risque), indispensable dans le cadre de la démarche continue de qualité. Le but est de recenser tous types d'évènements porteur de risques, de les analyser en équipe, afin ensuite de trouver des solutions pour qu'ils ne se reproduisent plus.

Tous les professionnels y ont été sensibilisés et formés à l'outil. Beaucoup l'utilisent aisément dorénavant.

Les EPR sont bien analysés en équipe, mais l'analyse et les axes d'amélioration pas encore systématiquement tracés.

Cette approche proactive doit désormais faire partie intégrante de la culture d'établissement.

### ▪ Préparation à l'Évaluation Externe

L'évaluation externe de la Charmille va avoir lieu en avril 2026.

Un travail préparatoire a été initié en 2025 :

- Suivi et actualisation des projets personnalisés, en utilisant autant que possible le logiciel IMAGO
- Elaboration de process
- Efforts de tous pour assurer une meilleure traçabilité, notamment dans IMAGO et dans tout échange, que ce soit avec des familles/proches, qu'avec des partenaires
- Travail préparatoire avec les professionnels pour s'approprier les attendus des évaluateurs, avec lecture et réflexion en équipe sur les bonnes pratiques professionnelles

### ▪ Acculturation à la réflexion éthique

HEVEA a mis en place depuis 9 ans un Comité de Consultation et de Réflexion Ethique (CCRE), qui émet des avis sur différents sujets.

Afin de faire vivre cette réflexion éthique au-delà du CCRE, chaque mois, une réunion de travail pour l'ensemble de l'équipe de deux heures est assurée et animée par la Directrice de la Charmille, et porte sur un des avis émis par le CCRE.

Il s'agit d'un espace d'information, de réflexion, de partage, contribuant à toujours essayer d'élargir son champ de pensée, d'accepter de modifier un peu ses certitudes et de mieux comprendre les autres, afin de trouver des consensus permettant d'harmoniser et de toujours adapter les modalités d'accompagnement, au bénéfice des personnes accompagnées.

- **Travail partiellement collégial sur le DUERP (Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels)**  
Quelques réunions de travail ont été mises en place afin de travailler de façon collégiale le DUERP de la Charmille, notamment sur les thématiques du soin.
- **Suivi et actualisation des projets personnalisés**
- **Développement des outils de traçabilité**
- **Formalisation des procédures**
- **Renforcement de la participation des usagers (CVS, groupes d'expression)**
  - Instauration de réunions d'expression des personnes accompagnées, au sein de leurs résidences
  - Meilleur recueil par leurs représentants des besoins et demandes des personnes accompagnées, pour les CVS
- **Groupes d'analyse des pratiques :**
  - En 2025, les séances d'analyse des pratiques, animées par une psychosociologue extérieure au service ont été maintenues et développées, au regard des perspectives de transformation de l'offre à venir, mais également des appréhensions liées aux mouvements de personnel et à la nouvelle composition de l'équipe
  - Chaque équipe bénéficie d'une heure d'analyse des pratiques par mois (hors vacances scolaires d'été)
  - Cet accompagnement contribue à créer un environnement de travail collaboratif et harmonieux entre les professionnels, essentiel pour le bien-être des personnes accompagnées.

## VI – PARTENARIATS ET INSCRIPTION TERRITORIALE

L'EANM la Charmille entretient divers partenariats et développe son inscription territoriale :

- Liens constants avec les EAM, EANM, ESAT, DEA
- Liens constants avec les services de santé
- Liens constants avec les associations tutélaires et les familles ou proches des personnes accompagnées
- Participation active chaque année au téléthon organisé par la ville de JOUY le Moutier
- Bénévolat ponctuel auprès des Resto du cœur
- Aide du CCAS de JOUY le Moutier lors de la période de Noël, pour le nettoyage des jouets offerts par les habitants dans le cadre d'une collecte de jouets pour des enfants de la ville
- Partenariat avec des EHPAD

L'inscription territoriale de l'EANM la Charmille doit encore largement se développer.

## VII – RESSOURCES HUMAINES ET MANAGEMENT

### Effectifs et répartition par métier

#### *Direction encadrement*

- Directrice en cours de recrutement fin 2025
- Directrice Adjointe : 1 ETP
- Chefs de Service : 2 ETP

#### *Administratif*

- Assistante de Direction : 1 ETP
- Chargée de Planning : 0.75 ETP

#### *Services Généraux*

- Agent Technique : 1 ETP

#### *Médical/paramédical*

- Infirmier : 0.50 ETP
- Psychologue : 0,50 ETP
- AES : 1 ETP

#### *Equipes des unités*

- 2 unités FH (28 places)
  - Equipe educative: 6 ETP
  - Educateur Coordinateur 2 ETP
- 2 unités FV (32 places)
  - Equipe educative: 12 ETP
  - Educateur Coordinateur 2 ETP
- Equipe de nuit (pour 60 places):
  - Surveillants de nuit ou AES : 4 ETP (équipes 2)

#### *EMA-PADH*

- Equipe éducative : 2 ETP

## **Actions de Formation et d'Accompagnement**

En 2025, les professionnels du Foyer ont pu participer aux formations intra-HEVEA :

- Approche centrée sur le développement du pouvoir d'agir (autodétermination)
  - Equipier première intervention
  - Système de sécurité incendie
  - Vie intime, affective et sexuelle
  - Comportements violents et agressivité
  - Conduites addictives
- 
- Une salariée a finalisé une VAE de CAFERUIS

## **VIII – THEMATIQUES SAILLANTES ET PROJETS A VENIR**

Les priorités identifiées pour 2026 sont :

→ Stabiliser l'équipe et rechercher l'équilibre au regard des changements de direction en 2025

→ Redynamiser la Charmille grâce à son inclusion dans le secteur « Vie Sociale et Inclusion »

→ Mettre en œuvre le nouveau projet d'établissement :

- Renforcer de la transversalité entre établissement et services du secteur « vie sociale et inclusion » afin de favoriser la mutualisation des moyens, des compétences et des partenariats, au service de la fluidité des parcours.
- S'ouvrir sur des activités extérieures pour enrichir l'accompagnement
- Renforcer l'inclusion en développant des partenariats associatifs, de loisirs, socio-culturels, sportifs
- S'approprier le concept de l'autodétermination, afin de mieux accompagner
- Assurer une meilleure traçabilité des process et utilisation d'IMAGO
- Sécuriser le circuit du médicament
- Mieux structurer les pratiques professionnelles
- Poursuivre la démarche qualité
- Développer le dispositif EMA-PADH

→ Consolider et développer les coopérations avec les organismes tutélares afin de mieux comprendre les besoins, clarifier les modes de fonctionnement.

→ Continuer le travail préparatoire à l'évaluation externe prévue en avril 2026

L'année 2025 s'inscrit dans une continuité d'activité solide tout en amorçant une phase de transition importante avec l'arrivée d'une nouvelle direction. L'engagement des équipes et la participation des personnes accompagnées constituent des leviers essentiels pour répondre aux enjeux à venir.

L'établissement s'inscrit résolument dans une démarche d'adaptation continue, au service de parcours de vie inclusifs et de qualité.

Emmanuelle VASCONI, Directrice du Pôle jeunes adultes, adultes et personnes vieillissantes.